

## RESPONSABLE DU PROGRAMME

Robert Quenneville, médecin psychiatre

## MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Geneviève Martel, criminologue et psychothérapeute  
Nathalie Auclair, criminologue  
Nathalie Poirier, psychologue  
Julie Carpentier, criminologue  
Robert Quenneville, médecin psychiatre

## MODE DE RÉFÉRENCE

La demande de services peut être soumise par courrier, téléphone ou télécopieur :

Lyne Dubois, 514 648-8461, poste 1212.

Le demandeur doit fournir les informations pertinentes (éléments documentant la problématique sexuelle, évaluation psychosociale, résumé de dossier, demande de consultation, précis des faits, etc...).

*Services externes*  
*1er étage*  
*10905 boul. Henri-Bourassa Est*  
*Montréal QC H1C 1H1*

*Téléphone : 514 648-8461 poste 212*  
*Télécopieur : 514 881-3789*

*Site internet : [www.pinel.qc.ca](http://www.pinel.qc.ca)*



Institut national  
de psychiatrie légale  
**Philippe-Pinel**  
AFFILIÉ À  
Université de Montréal

# Programme pour adolescents auteurs de transgression sexuelle





Le programme pour adolescents auteurs de transgression sexuelle offre des services de consultation auprès des adolescents présentant une problématique sexuelle.

Ces services comprennent l'évaluation et le traitement d'adolescents aux prises avec cette problématique de même que des services de consultation aux équipes traitantes travaillant auprès de cette clientèle.

Les services qui sont offerts dans le cadre du programme d'évaluation et de traitement pour adolescents auteurs de transgression sexuelle sont assumés par une équipe multidisciplinaire composée d'un psychiatre, de psychologues et de criminologues.

## SERVICES OFFERTS

- Évaluation : diagnostic et recommandations
- Traitement
- Consultation à distance (visioconférence)
- Consultation clinique auprès des intervenants
- Formation
- Enseignement et recherche

## PROVENANCE DES DEMANDES

- Professionnels des Centres jeunesse du Québec
- Juges et procureurs des tribunaux de la jeunesse
- Omnipraticiens, pédiatres, pédopsychiatres
- Intervenants des CSSS
- Autoréférence (adolescent ou parent)

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- L'adolescent ou l'adolescente doit être âgé(e) entre 12 et 18 ans
- Il doit être aux prises avec une problématique de déviance sexuelle (abus sexuel ou autres paraphilies)
- Il doit présenter une reconnaissance minimale des actes sexuels qui lui sont reprochés

## ÉVALUATION

### Entrevue familiale

L'entrevue familiale permet de créer le premier contact avec l'adolescent et ses parents (ou autre adulte significatif) afin de présenter les différentes étapes de l'évaluation et les objectifs visés. Le niveau de reconnaissance de l'adolescent quant à sa problématique sexuelle est évalué. Les intervenants peuvent également être rencontrés lors de cette entrevue.

### Entrevue clinique

Lors de cette deuxième entrevue, l'adolescent est rencontré par deux membres de l'équipe clinique pour une évaluation psychiatrique multidisciplinaire. Une attention particulière est alors portée à la problématique sexuelle. Les conclusions et recommandations sont partagées avec l'adolescent et sa famille. Un rapport écrit sera ultérieurement rédigé et acheminé au réfèrent.

## TRAITEMENT

Tout adolescent souhaitant bénéficier d'un traitement doit préalablement avoir été évalué par l'équipe clinique.

Dans le cadre de l'intervention, des rencontres ont lieu avec les intervenants et les parents.

Le programme de traitement comprend :

- Thérapie de groupe
- Intervention familiale
- Thérapie individuelle
- Pharmacothérapie

